

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, M. Molossi, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 18-01 du 3 avril 2025

« SÉJOURS ÉDUCATIFS SPORTIFS » – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE COLLÈGES OU AUX COLLÈGES POUR LA SAISON SPORTIVE OU L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 – RAPPORT N°2

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subventions des collèges et des associations,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE aux associations et aux collèges suivants, pour l'année 2025, les subventions de fonctionnement pour l'organisation de leurs séjours éducatifs sportifs :

• AS Bondy section football	3 500 euros
• Blanc Blanc-Mesnil Sport Football	3 500 euros
• Espérance Sportive de Stains Tennis	6 000 euros
• Football Club de Romainville	5 000 euros
• Hand Ball club de Gagny	6 000 euros
• Ile-Saint-Denis Judo Arts martiaux	5 000 euros
• Judo Club des Francs Moisin	1 500 euros
• Karaté Club Villepinte Omnisports	4 000 euros
• Noisy-le-Grand Triathlon	4 000 euros
• Rugby Olympique Pantin	4 000 euros
• Tremblay Athlétique Club section Taekwondo	6 000 euros
• Judo Club Drancéen	3 000 euros
• Etoile Sportive de Sevran	3 000 euros



- APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement suivantes aux clubs sportifs, conditionné à l'obtention de l'agrément des services de l'État suite à la déclaration des séjours :

- AS collège Diderot d'Aubervilliers 4 000 euros
- Collège Christine de Pisan d'Aulnay-sous-Bois 2 000 euros
- Collège Gérard Philipe d'Aulnay-sous-Bois 4 000 euros
- AS collège Louise Michel de Clichy-sous-Bois 4 000 euros
- Collège Pablo Neruda de Pierrefitte-sur-Seine 4 000 euros
- Collège Jean-Baptiste Clément de Dugny 3 500 euros

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.